COMMUNE DE BUSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 21 MARS 2012

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 18 h 35.

PRESENTS:

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER, Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES:

Néant

ABSENTS NON-EXCUSES:

M. José MEYER

ONT DONNE PROCURATION:

Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN M. Rochdi BOUHELAL qui a donné procuration à Mme Eve GOETSCHY M. Christophe GOETSCHY qui a donné procuration à Mme Véronique HERTER

SECRETAIRE DE SEANCE:

M. Jonathan WILLER, secrétaire

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2012
- 2. AFFAIRES GENERALES
- 2.1 Information arrêté préfectoral concernant la station d'épuration de la C.C.3.F.
- 2.2 Pétition de soutien à l'O.N.F.
- 3. PERSONNEL COMMUNAL
- 3.1 Modification d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 3.2 Indemnité de stage au profit de MIle Eva GIDEMANN
- 4. AFFAIRES FINANCIERES
- 4.1 Compte administratif 2011
- 4.2 Affectation du résultat du Compte Administratif 2011
- 4.3 Approbation des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2011
- 4.4 Compte de gestion 2011
- 4.5 Taux d'imposition des taxes locales 2012
- 4.6 Subventions 2012
- 4.7 Budget primitif 2012
- 5. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- 6. DIVERS

NOMINATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

En l'absence de Mile Isabelle KLEIN, secrétaire de séance habituelle, Mme le Maire propose aux membres du conseil d'approuver la nomination de M. Jonathan WILLER en tant que secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la nomination de M. Jonathan WILLER en tant que secrétaire de séance.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Mme le Maire propose de rajouter un point supplémentaire dans le point divers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'ajout d'un point supplémentaire dans le point divers.

1. <u>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2012</u>

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2012 et le signe séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 ARRETE PREFECTOTAL N°2012027-0013 DU 27 JANVIER 2012

Mme le Maire, sur demande de M. le Préfet, informe les conseillers qu'un arrêté préfectoral du 27 janvier 2012 autorise la C.C.3.F. à traiter les eaux résiduaires urbaines dans la station d'épuration de VILLAGE-NEUF.

2.2 PETITION DE SOUTIENT A L'O.N.F.

M. WOLF, agent de l'O.N.F. (Office National des Forêts) en charge de la Commune a déposé en Mairie une pétition de soutien contre la suppression de nombreux postes au sein de l'O.N.F dans le Haut-Rhin. Mme le Maire demande aux membres du Conseil de l'autoriser à signer ce document. Cette pétition sera ensuite adressée à M. le Député Jean UEBERSCHLAG.

De plus, elle conseillera à M. WOLF de faire suivre cette pétition au successeur de M. UEBERSCHLAG.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la signature de cette pétition de soutien à l'O.N.F. par Mme le Maire.

3. PERSONNEL COMMUNAL

3.1 MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Mme le Maire informe l'assemblée que Mlle Isabelle KLEIN a été avancée au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au titre de l'ancienneté et sur sa proposition. Cet avancement intervient au 1^{er} mars 2012 et a recueilli l'avis favorable de la commission administrative paritaire de la catégorie C.

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- Vu le budget communal;
- Vu le tableau des effectifs ;

Mme le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la modification du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour MIIe Isabelle KLEIN.

De ce fait, Mme le Maire précise qu'il convient de supprimer le poste à temps complet d'adjoint administratif de 1ère classe précédemment occupé par Mlle Isabelle KLEIN. Cette suppression ne sera valide qu'après avoir obtenu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la suppression du poste à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

3.2 <u>INDEMNITE DE STAGE AU PROFIT DE MLLE EVA GIDEMANN</u>

Mme le Maire informe les conseillers que Mlle Eva GIDEMANN, élève au lycée Jean Mermoz a effectué un stage de quatre semaines au secrétariat de la mairie en début d'année. Mlle GIDEMANN a donné entière satisfaction dans son travail, c'est pourquoi, Mme le Maire propose de lui attribuer une indemnité de stage d'un montant de 200 € soit 50 € par semaine de stage.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'attribution d'une indemnité de stage à MIIe Eva GIDEMANN pour un montant de 200 €.

4. AFFAIRES FINANCIERES

Mme le Maire rappelle qu'une réunion d'orientation budgétaire s'est tenue le 27 février 2012 ouverte à tous les conseillers municipaux. Lors de cette réunion, le compte administratif et le budget ont été étudiés. Mme le Maire a rencontré Mme KLEIN, Trésorière Principale en date du 13 mars dernier. Les contacts sont toujours très positifs avec le trésorier et son personnel. Elle indique que la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée pour le moment. Mme Le Maire remercie ensuite les adjoints pour avoir respecté leurs budgets et également Mme Jacqueline ROSSI pour son travail comptable de l'année. En 2011 928 mandats et 160 titres ont été traités. Les résultats des opérations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2011 sont les suivants :

4.1 COMPTE ADMINISTATIF 2011

EXERCICE COMPTABLE 2011 (du 1er janvier au 31 décembre 2011)				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT GLOBAL			
Dépenses : 556 797.83 € Recettes : 788 746.47 €	Dépenses : 473 191.90 € Recettes : 338 947.68 €	Excédent 2011 : 97 698.42 €		
Excédent : 231 948.64 €	Déficit : 134 250.22 €			

M. R.OBERMEYER demande à Mme le Maire de guitter la salle des délibérations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les résultats du compte administratif 2011.

Mme le Maire est invitée à revenir en salle des délibérations et reprend la présidence de la séance. Elle remercie l'assemblée pour sa confiance.

4.2 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Au vu du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2011 qui présente un excédent de 231 948.64 €, Mme le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'affectation de ce résultat au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du budget primitif 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le résultat du compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2012.

4.3 APPROBATION DES RESULTAT CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2011

Les résultats de l'exercice 2011, sont les suivants :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2011 (déficit) - 83 852.69 €

Ce montant correspond à la différence

entre le résultat d'investissement 2011 (déficit) - 134 250.22 € et le résultat de clôture d'investissements 2010 (excédent) 50 397.53 €

Résultat cumulé de clôture pour l'année 2011 (excédent) 148 095.95 €

Ce montant correspond à l'excédent du

Résultat de Fonctionnement 2011 231 948.64 €

et le déficit du résultat de clôture d'Investissement 2011 - 83 852.69 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le résultat l'exercice 2011 de la section d'investissement.

4.4 COMPTE DE GESTION 2011

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion établi par la trésorerie de SAINT-LOUIS pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 et qui n'appelle aucune observation. Le compte administratif et le compte de gestion coïncident parfaitement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion établi pour l'année 2011.

4.5 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2012

Suite aux bases notifiées par la Préfecture, le produit obtenu est de 454 329.00€ (page 13 du budget primitif). Il est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Comptes	Montant
73111 Taxes foncières et d'habitation	435 603.00 €
73112 Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	1 634.00 €
73114 Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	908.00 €
748 Allocations compensatrices	16 184.00 €
TOTAL	454 329.00 €

Le compte 748 regroupe la dotation unique de compensation spécifique à la taxe (compte 748314) 598 €, l'Etat-Compensatoire au titre de la contribution économique territorial (compte 74833) 48 €, l'Etat-Compensatoire au titre d'exonérations de la taxe foncières (compte 74834) 4 709 € et l'Etat-Compensatoire au titre d'exonérations de la taxe d'habitation (compte 74835) 10 829 € (page 13).

Cette somme de 454 329 € est diminuée de 65 081 €, (FNGIR Fond National de Garantie Individuel des Ressources) imputée au compte de 73923 en dépense (page11).

Nature de la taxe	Taux 2011	Taux 2012	Produits prévisionnels 2012
Taxe d'habitation	19,72 %	19.72 %	294 617.00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,76 %	15,76 %	136 277.00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,25 %	88,25 %	19 945.00 €
CFE (cotisation foncière des entreprises)	21,15 %	21,15 %	3 490.00€
TOTAL			454 329.00 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taxes directes locales de la Commune en 2012 et précise que ce sont les taux qui sont votés ce soir et non les montants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les taxes directes locales de la Commune pour l'année 2012 et vote les taux susvisés.

4.6 SUBVENTIONS 2012

Le tableau détaillé des subventions se situe en page 23 du budget primitif 2012. Mme le Maire rappelle que chaque association de BUSCHWILLER perçoit une subvention communale de 915 €.

Pour l'octroi d'une subvention, les associations devront avoir rempli les conditions et obligations approuvées lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2009.

Mme le Maire indique également que la Commune n'a pas versé de subvention en 2010 à l'association Buschwill'Active ni à l'association de la Chorale Clairefontaine car celles-ci n'ont pas eu d'activités.

Elle propose que chaque association active de BUSCHWILLER perçoive une subvention communale de 915 € et rappelle que l'Association de Gestion de la Maison Communale perçoit en plus 610 € de remboursement forfaitaire de la participation aux frais d'électricité, soit une somme globale de 1.525 € et la Société de Musique Liberté et son Ecole de Musique reçoivent une subvention globale de 1.830 € (915 € x 2).

Des associations extérieures au village ainsi que des organismes de droit privé recevront également une subvention à savoir :

- 80 € à l'Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes
- 30 € au Comité de la Prévention Routière
- 160 € à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang

Il est également prévu une provision de 800 € pour le remboursement à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire de BUSCHWILLER dans le cadre de la prise en charge partielle de la cotisation A.O.S. et des sorties scolaires et de 3 000 € l'utilisation de cette provision devra être approuvée par le Conseil Municipal.

Mme Le Maire indique que la totalité des subventions représente un montant de 15 660 € (compte 6574 dont 11860 € pour les différentes associations de BUSCHWILLER, 270 € pour les trois associations extérieures au village et 3 000 € de provision).

Mme le Maire demande également aux conseillers qui sont membres du bureau d'associations de s'abstenir pour le vote de la subvention de l'association concernée.

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement des subventions ci-dessous :

- I'Association des Jeux Touristiques : 915 €
- I'Association Sportive de Buschwiller : 915 €
- l'Association de Tennis de Table : 915 €
- l'Association des Amis de Samadet : 915€
- I'Association des Arboriculteurs : 915 €
- la Chorale Fortuna : 915 €
- la Chorale Sainte-Cécile : 915 €
- le Cercle d'histoire BUCHHOLZ : 915 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement des subventions ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR (Mmes V.HERTER, E.GOETSCHY, M-J.BAUMANN, C.MUNCH MM. R.OBERMEYER, S.PETER, D.ALLEMANN et B.BOEGLIN) et 1 ABSTENTION (Mme C.WILLER), approuve le versement d'une subvention de 1.830 € à la Société de Musique Liberté et son Ecole de Musique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR (Mmes C.WILLER, V.HERTER, E. GOETSCHY, M-J.BAUMANN, C.MUNCH MM. R.OBERMEYER, D.ALLEMANN et B.BOEGLIN.) et 1 ABSTENTION (M. S.PETER), approuve le versement d'une subvention de 915 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 voix POUR (Mmes C.WILLER, V.HERTER, M-J.BAUMANN, C.MUNCH MM. R.OBERMEYER, S.PETER, D.ALLEMANN et B.BOEGLIN) et 1 ABSTENTION (Mme

E.GOETSCHY), approuve le versement d'une subvention de 1.525 € à l'Association de Gestion de la Maison Communale.

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement des subventions ci-dessous :

- 80 € à l'Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes
- 30 € au Comité de la Prévention Routière
- 160 € à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement des subventions ci-dessus.

4.7 BUDGET PRIMITIF 2012

Mme le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2012. Le budget a été soumis au trésorier en date du 13 mars dernier. Le budget primitif 2012 d'un montant total de 1 743 785 € est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 800 301 € et en investissement 943 584 €.

	BUDGET PRIMITIF 2012 -SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		RECETTES				
11	Charges à caractère général	317 530,00 €	70	Produits des domaines Et ventes (bois-cimetière- chasse-pêche)	14 000,00 €	
12	Charges de personnel	220 520,00 €	73	Impôts et taxes (TH - TFB TFNB – CFE)	479 905,00 €	
14	Atténuation de produits FNGIR	65 0081,00 €		TIND - CI L)		
63	Impôts et taxes	2 650,00€				
65	Autres charges de gestion (Indemnités élus - subventions aux associations CCAS - SICE - SICES)	83 535,00 €	74	Dotations, subventions et	235 584,00 €	
66	Charges financières intérêts	18 000,00 €	75	Produits gestion courante (Revenus immeubles - baux ruraux)	64 212,00 €	
678	Reversement CC3F	3 500,00€				
022	Dépenses imprévues	33 300,00 €	77	Produits exceptionnels (Remboursement assurance)	400,00 €	
023	Virement section d'investissement (Autofinancement)	56 185,00 €	13	Remboursement Sur rémunération	6 200,00 €	
	Total	800 301,00 €		Total	800 301,00 €	

	BUDGET PRIMITIF 2012 - SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES			
020	Dépenses imprévues	46 155,92 €	10	Dotations (FCTVA - TLE)	87 000.36 €	
16	Remboursement emprunts	56 000,00 €	1068	Excédent de fonctionnement 2010	231 948,64 €	
20	Immobilisation incorporelles PLU - Frais d'études - d'insertion Logiciels	43 000,00 €	13	Subvention d'investis- sement	158 450,00 €	
21	Dépenses d'équipement (Travaux - matériel de voirie - mobilier)	273 000,00 €	16	Emprunts	410 000,00 €	
	Restes à réaliser 2011	121 575,39€				
23	Travaux	320 000,00 €				
R001	Résultat de clôture	83 852,69€	021	Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	56 185,00 €	
041	Opérations d'ordre		041	Opérations d'ordre		
	Total	943 584,00 €		Total	943 584.00€	

Les chapitres 21 et 23 représentent les grands travaux. Mme le Maire expose les divers travaux à réaliser : la façade de la maison communale de $80\ 000\ \in$ financé avec les restes à réaliser. La mise aux normes électriques de la salle Polyvalente de $18\ 000\ \in$, le tableau numérique et le vidéo projecteur pour l'école pour $5\ 000\ \in$, trois poteaux d'incendie pour $14\ 700\ \in$, la maîtrise d'œuvre, ainsi que les travaux de l'entrée de la rue de Wentzwiller avec les deux dessableurs sont prévus au budget pour une somme de $325\ 000\ \in$.

Mme le Maire précise que la commune va obtenir différentes subventions pour des travaux réalisés ou futurs :

- 100 000 € répartis entre l'ADEME, la Région Alsace et Feder BBC
- 5 000 € de la Région Alsace pour la mise en place de panneaux de rue bilingues
- 8 000 € de la C.C.3.F. pour l'installation de dessableurs
- environ 30 000 € du Conseil Général pour la sécurité routière

Le budget comprend un emprunt de 410 000 € qui couvre 250 000 € pour la sécurité, 50 000 € pour les dessableurs, 70 000 € pour les travaux de la mise aux normes de la petite salle Albert Schweitzer. Même si les travaux de la sécurité débutent encore en 2012, la commune n'aura pas toute la somme à payer cette année, une partie des dépenses imprévues est également équilibrée par l'emprunt.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif de l'année 2012 dans l'ensemble de ses sections.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Déclarations préalables accordées

Références : DP 068061 12 D 0003
Demandeur : M. Bernard WILLER
Objet : Panneaux photovoltaïques

Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°67, 42 rue de Wentzwiller

Superficie: 1183 m²

Références : DP 068061 12 D 0001
Demandeur : M. Stéphane WERTENBERG

Objet: Clôture

Localisation du terrain : Cadastré en section 6, parcelles n°453 et 205, 6 rue du Vignoble

Superficie: 1156 m²

Déclarations préalables refusées

Références : DP 068061 11 D 0003
Demandeur : M. Martin WEIGEL
Objet : Carport (abri voitures)

Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle 183, 22 rue de Hésingue Superficie : 1607 m² (dont 1248 m² à Hégenheim section 5, parcelle n°66)

Motif du refus : surface supérieur pour déclaration préalables

Références : DP 068061 11 D 0003 Demandeur : MIle Audrey WETZEL

Objet: Clôture

Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle 309, 35A, rue des Fleurs

Superficie: 865 m²

Motif du refus : Rejet tacite – non envoi des pièces complémentaires

Permis de construire accordés

Références : PC 068061 11 D0011

Demandeur : M. & Mme BOUDOT Jean-Yves

Objet: Maison individuelle

Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelles n° 213.214, lotissement « Les Prés Verts »

Superficie: 777 m²

Références : PC 068061 11 D008-1
Demandeur : M. STEINSULTZ Jeannot

Objet: Immeuble collectif

Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelles n° 41, 43,44 13 rue des Fleurs

Superficie: 681 m²

Références : PC 068 061 12 D0009 Demandeur : M. WEIGEL Martin

Objet: Carport

Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelles 66 et 183 au 22 rue de Hésingue

Superficie: 1607 m² dont 363m² à Buschwiller

Permis de construire refusé

Références : PC 068061 11 D0012
Demandeur : M. WEIGEL Théo
Objet : Maison individuelle

Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelles n° 455/205, lotissement « Rue du Vignoble »

Superficie: 511 m²

Certificats d'urbanisme délivrés

Références: CU 068 061 12 D 1002

Demandeur : Maître JEHL, Notaire à SAINT-LOUIS

Objet: CUA

Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelles n°431, 3 rue du Raisin

Superficie: 879 m²

Droit de Préemption

Demandeur : Maître BROM, Notaire à HEGENHEIM

Pour le compte de : M. Marc MARKERT Au profit de : SCI ABC IMMO 68

Localisation du terrain : Cadastré section 2, parcelle 67 d'une superficie de 493 m², 1 rue des Vosges

Prix de cette vente amiable: 235.000 € dont 5.000 € de mobilier et en sus une commission d'agence de 11.000 €

Demandeur : Maître JEHL Jean-Jacques, Notaire à SAINT-LOUIS

Pour le compte de : M. KOCH Volker, M. KOCH Bernhard, Mme HEISE Silke et Mme. KLINGREIL Ursula

Au profit de : M. et Mme GUTH Christophe

Localisation du terrain : Cadastré section 16, parcelle 431 d'une superficie de 879 m², 13 rue du Raisin

Prix de cette vente amiable: 345.000 € dont 15.000€ de commission d'agence.

6. DIVERS

6.1 <u>DELIBERATION POUR LA MISE EN PLACE DE TROIS POTEAUX D'INCENDIE</u>

Mme le Maire propose l'installation de trois poteaux d'incendie dans la Commune. Ces travaux s'élèvent à un montant de 12 300 € HT et il convient de les approuver. Ils seront subventionnés à 50 % du montant HT soit environ 6 000 €. Le budget actuel couvre déjà les dépenses pour un poteau, soit 5 000 €, le montant restant sera financé par le compte des dépenses imprévues.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la réalisation des travaux d'installation des trois poteaux d'incendie.

6.2 DELIBERATION POUR LA DEMANDE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

Mme le Maire indique que pour le projet de mise en place de trois poteaux d'incendie, une subvention vient d'être proposée à la commune par le biais de l'enveloppe parlementaire de Mme Catherine TROENDLE, Sénateur-Maire du Haut-Rhin. Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation à solliciter cette enveloppe parlementaire dans le but de réaliser les travaux de mise en place des trois poteaux d'incendie.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la demande de subvention parlementaire.

Aménagement pour le passage à la fibre optique : Mme le Maire indique qu'elle a assisté à une présentation par le Conseil Général sur le schéma départemental sur l'ADSL, puis une présentation par le bureau BMP assistant de la C.C.3.F. Plutôt que de faire dans un premier temps une montée en débit pour les Communes de BUSCHWILLER, HESINGUE, HEGENHEIN et ROSENAU puis en 2020 faire le F.T.T.H (fiber to to home), il serait plus judicieux de faire de suite le F.T.T.H. et ceci directement pour l'ensemble des Communes de la C.C.3.F. La C.C.3.F. fera un courrier en ce sens au Conseil Général afin que cette demande soit prise en compte dans le schéma départemental. Le schéma départemental devrait être validé par le Conseil Général fin mars, ainsi la C.C.3.F. pourrait percevoir une subvention sur les 9 millions d'euros de l'Etat prévus pour l'ADSL en France. Aucune subvention n'a encore été donnée par l'Etat, mais déjà plusieurs départements ont fait une demande, le Haut-Rhin n'est pas le premier demandeur. Il est prévu déjà 18 mois de procédure plus le temps d'attente pour la subvention. La fibre optique devrait arriver entre 2013 et 2018. La C.C.3.F. va devoir délibérer pour avoir cette nouvelle compétence.

- Monsieur LEFEVRE chef d'Unité de la D.D.T. du Haut-Rhin viendra présenter le projet de consultation et d'aménagement de la maîtrise d'œuvre de la sécurité routière et le PAVE (Projet Aménagement Voirie et des Aménagement des Espace Public) le 18 avril à 19 h 30. L'ensemble des membres du Conseil Municipal et le Conseil des sages sont conviés à participer à cette présentation.
- Mme V.HERTER, remercie l'ensemble des personnes qui ont organisé et participé à la réussite de la 10^{ème} exposition de peinture 2012.
- Mme le Maire remercie Mme HERTER pour l'organisation de ce weekend.
- Mme E.GOETSCHY rappelle que l'Opération Haut-Rhin propre 2012 aura lieu le samedi 31 mars. Le rendez vous est fixé à 9 h 00 devant le dépôt des pompiers.
- Mme E.GOETSCHY précise que l'Opération « vente de tulipes » aura lieu les 13 et 14 avril 2012. Un tract sera distribué prochainement dans le village à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 50.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 21 MARS 2012

ORDRE DU JOUR:

- 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2012
- 2. AFFAIRES GENERALES
- 2.1 Information arrêté préfectoral concernant la station d'épuration de la C.C.3.F.
- 2.2 Pétition de soutien à l'O.N.F.
- 3. PERSONNEL COMMUNAL
- 3.1 Modification d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 3.2 Indemnité de stage au profit de Mlle Eva GIDEMANN
- 4. AFFAIRES FINANCIERES
- 4.1 Compte administratif 2011
- 4.2 Affectation du résultat du Compte Administratif 2011
- 4.3 Approbation des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2011
- 4.4 Compte de gestion 2011
- 4.5 Taux d'imposition des taxes locales 2012
- 4.6 Subventions 2012
- 4.7 Budget primitif 2012
- 5. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- 6. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
PETER SEBASTIEN	2 ^{ème} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	3 ^{ème} Adjointe		
GOETSCHY EVE	4 ^{ème} Adjointe		
ALLEMANN DANIEL	CM délégué		
ARDENTI PIERRETTE	СМ		Bernard BOEGLIN
BAUMANN MARIE-JEANNE	СМ		
BOEGLIN BERNARD	СМ		
BOUHELAL ROCHDI	СМ		Eve GOETSCHY
GOETSCHY CHRISTOPHE	СМ		Véronique HERTER
MEYER JOSE	СМ		
MUNCH CLAUDINE	СМ		